# 202157 - Des signes de puberté ont apparu chez ses deux filles âgées de six ans, que devrait elle faire?

**question**

Allah m'a gratifié de deux filles saines. Des signes de puberté ont apparu chez la première dès l'âge de cinq an. Des poils ont poussé à son aisselle. A l'âge de six ans, la région voisine du sexe s'est complètement formée. A sept ans, les seins se sont nettement développés. Elle a actuellement âgé de huit ans.
Quant à la plus jeune, des poils ont poussé autour de son sexe à l'âge de trois ans. Maintenant, elle est âgée de six ans et des poils poussent à son aisselle.
Ma question est la suivante: ces phénomènes signifient ils que mes filles sont majeures et peuvent être religieusement responsables de leurs actes. Certes, elles apparaissent encore très jeunes et ne comprennent rien. C'est vraiment triste.

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

L'atteinte de l'âge de la majorité est reconnaissable par des signes que les ulémas ont bien expliqués. Parmi les signes figure l'apparition de poils à des endroits déterminés du corps. Les poils dont l'apparition est considérée comme un signe de l'atteinte de l'âge de la majorité sont ceux qui apparaissent autour du pubis du garçon et du vagin de la fille. Quant à ceux qui poussent à l'aisselle, la barbe, la moustache, leur seule apparition  ne constitue pas un signe de puberté.

Il s'y ajoute que l'apparition de poils  quelconque autour du sexe ne prouve pas nécessairement l'atteinte de la majorité. Les poils considérés doivent être durs de sorte à ne pouvoir être enlevés qu'à l'aide d'une lame car les poils souples et légers qui ne nécessitent pas le rasage ne traduisent pas l'atteinte de l'âge de la majorité. Voir la réponse donnée à la question n° 192334 . Elles apportent des détails sur la question.

Si des signes de majorité apparaissent chez vos filles comme indiqué précédemment, cela signifie que celle qui affiche ces signes est devenu pleinement responsable de ses actes. Cela ne vous nuit en rien et n'est pas nuisible non plus à votre fille, s'il plait à Allah. C'est Allah qui en a décidé ainsi. Nous devons nous y adapter et nous conformer aux limites tracées par Allah et ne pas les transgresser. Votre devoir est d'éduquer vos filles dans ce cadre. Il faut veiller sur elles , leur donner des conseils, les instruire et demander à Allah de les protéger contre les faux pas et de toute charge dépassant ce qu'elles sont en mesure de supporter. Vous serez récompensé pour tout cela avec la permission d'Allah.

Il est cependant probable qu'il y a  derrière cela (les signes précoces de puberté) un disfonctionnement hormonal ou au niveau des glandes concernées . En effet , l'apparition précoce de ces signes suscite des doutes. C'est pourquoi nous  vous conseillons de présenter vos filles à un médecin spécialiste car leurs cas pourraient nécessiter  une observance médicale.

Puisse Allah vous assister et garder vos filles , leur assurer un heureux développement et vous aider à leur donner une éducation islamique authentique.

Allah le sait mieux.